

Présidente : Sabine PONTHEU

## REGLEMENT

### Art 1 : LES PARTICIPANTS

Cette manifestation sportive est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non, titulaires d'une assurance pour les risques encourus lors de la pratique de la course pédestre. Il sera demandé une licence portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de toute contre indication à la pratique sportive en compétition.

Pour les non licenciés, il est exigé la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de toute contre indication à la pratique de la course hors stade en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course.

Les parcours de 17kms et 25kms sont ouverts aux coureurs âgés de 18 ans et plus

**Art 2 :** Les coureurs participent à la course de leur choix sous leur propre responsabilité. Il est interdit de courir sans dossard. La cession de son dossard à une tierce personne, est proscrite. Les contrevenants engageraient leur responsabilité exclusive. L'organisation ne pourrait être tenue responsable en cas d'accident provoqué ou subi par un participant illicite. Les suiveurs ne sont pas autorisés.

### Art 3 : EQUIPEMENT TRAIL

Les coureurs doivent être correctement préparés pour ce type d'épreuve et s'engagent à s'équiper du matériel de sécurité obligatoire :

- une réserve d'eau d'1 litre minimum (type camelbag)
- un gobelet personnel
- une réserve alimentaire
- des chaussures de type « Trail »
- un sifflet
- un téléphone portable avec le numéro de sécurité de l'organisation communiqué lors du retrait des dossards)

Les bâtons ne sont pas autorisés pour les courses

### Art 4 : LES EPREUVES

Départ et arrivée : Foyer Rural – Salle Y. Montand - Cadenet.

Grand Trail : 25Kms (départ : 9h00) – Barrière à l'arrivée : 14h00

Petit Trail : 17kms (départ : 9h00) – Barrière horaire à l'arrivée : 13h00

Mini Trail : 10kms (départ : 9h00) – Barrière horaire à l'arrivée : 12h00

Les tracés sont consultables sur le site : <http://la.foulee.free.fr>

Randonnée pédestre : 17kms (départ : 9h05) – épreuve non chronométrée

Des pointages seront effectués sur les parcours. Sauf blessure nécessitant une intervention des secours, les abandons sont possibles uniquement sur les points de ravitaillement ou auprès des commissaires de course.

### Art 5 : INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

Par internet : [www.kms.fr](http://www.kms.fr)

Sur place : le jour de l'épreuve de 7h30 à 8h50

Par courrier : La Foulée des Gardis, 11 place Mirabeau - 84160 CADENET

Course 25kms : 18€ par internet jusqu'au 7 juin à 18h00 (jusqu'au 4 juin 2019 par courrier) - 22€ sur place le jour de l'épreuve

Course 17kms : 15€ par internet jusqu'au 7 juin à 18h00 (jusqu'au 4 juin 2019 par courrier) - 18€ sur place le jour de l'épreuve

Course 10kms : 12€ par internet jusqu'au 7 juin à 18h00 (jusqu'au 4 juin 2019 par courrier) – 15€ sur place le jour de l'épreuve

Randonnée 17kms : 5€ sur place le jour de l'épreuve – Pas de préinscription sur internet

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que se soit.

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail ou courrier la liste de leurs adhérents à inscrire avec les renseignements nécessaires. Ils pourront s'ils le désirent fournir les justificatifs (licence ou certificat) par mail à : [fouleedesgardis@gmail.com](mailto:fouleedesgardis@gmail.com)

Un poste (ou deux selon la distance) de ravitaillement est prévu sur les parcours (eau, denrées simples sucrées et salées) mais chaque coureur doit veiller à disposer de la quantité d'eau et d'aliments nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Buffet complet à l'arrivée.

## Art 6 : LES DOSSARDS

Retrait des dossards : le jour de l'épreuve à partir de 7h30 (salle Y. Montand) – Pas de dossard pour la randonnée  
Celui-ci doit être porté au niveau du torse et devra être visible à tous les points de contrôle et de ravitaillement afin de permettre l'identification.

**Chaque dossard est équipé d'une puce électronique qui devra être rendue après le passage de la ligne d'arrivée sous peine d'être facturée 10€ - En cas d'abandon, le coureur devra enlever son dossard et le remettre au chronométreur à l'arrivée ou aux commissaires de course sur le parcours.**

## Art 7 : LES PARCOURS

Les parcours sont balisés et sécurisés (flèches de couleur, ruban de signalisation, panneaux et signaleurs pour les bifurcations). Cependant les parcours empruntant des voies communales, les participants s'engagent néanmoins à observer toutes les règles de circulation en vigueur, même si des dispositions sont prises pour assurer la sécurité.

## Art 8 : ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de MMA, N° de police : 115275255, couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Cependant il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur).

## Art 9 : COURTOISIE ET ECOLOGIE

Chaque participant s'engage à observer les règles de bonne conduite et de courtoisie indispensables à la pleine satisfaction de tous. Les participants s'engagent à rester sur les parcours tracés et à respecter l'environnement exceptionnel dans lequel ils vont évoluer, en ne jetant rien dans la nature (papiers, emballages divers, etc).

## Art 10 : SECURITE ET SERVICE

Epreuve encadrée par des cibistes, des secouristes, des pompiers, un médecin  
Les véhicules, ou vélos accompagnateurs, sont interdits sur le parcours pendant toute la durée de la course, sauf les véhicules officiels.

Aucun objet personnel ne sera conservé par les organisateurs pendant la durée de l'épreuve.

Sanitaires et douches à disposition des participants.

Parkings fléchés.

## Art 11 : RESULTATS

Affichage après la course du classement général et par catégories.

Diffusion sur le site de l'association : <http://la.foulee.free.fr> et sur <http://kms.fr>

## Art 12 : RECOMPENSES

Tous les participants recevront un souvenir.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement « scratch » seront récompensés.

Pas de récompense par catégorie.

Pas de classement pour la randonnée pédestre.

## Art 13 : CNIL (loi du 6 janvier 1978)

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Toute photo prise lors de l'épreuve pourra être diffusée, sauf refus écrit de votre part à l'organisateur, ce dernier pourra utiliser librement votre image dans ses diverses publicités.

## Art 14 : ANNULATION et MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation pour raisons de sécurité ou en cas de force majeure (intempéries par exemple) ; en cas de nécessité, d'interpréter ou de modifier le règlement.

## Art 15 : CONDITIONS SANITAIRES

Les participants s'engagent à respecter les dispositions mises en œuvre par les autorités administratives, sanitaires et sportives relatives à la lutte contre les pratiques dopantes et l'utilisation de substances interdites par le Code du Sport.

## Art 16 : ACCEPTATION REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît dès son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement (également consultable sur le site <http://la.foulee.free.fr>), s'y conformer et en accepter toutes les clauses.



**Le Comité d'Organisation**

